

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Education, périscolaire et jeunesse »

Conseil municipal du 12 décembre 2016

Séance du 17 novembre 2016

## 21 Projet d'école – maternelle R. GERARD - subvention sur projet 2015-2016

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mme SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

M. ASSAMTI

M. ATAKAYA

Mme MOUSSATEN

Mme FAZAL

Mme MEHADJI

Mme LEHNER

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme FOURRIER-CESBRON

M. CABARET

M. LEMAIRE

Mme LAMBRE

Mme BARBETTE

Mme CARLIER

M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ Rapport de présentation :

Monsieur El Hassan ABBADI, maire-adjoint, expose :

Chaque année, des subventions sont accordées aux écoles afin de financer les actions relatives à leurs projets :

- > Actions Educatives et Culturelles (AEC),
- > classes à Projets Artistiques et Culturels (PAC),
- > Ateliers de Pratiques Artistiques et Culturelles (APAC),
- > sorties,
- > classes de découvertes.

A compter de l'année civile 2016, cette aide financière est intégrée à une dotation globalisée, à hauteur de 11 € par élève, afin de permettre aux écoles de financer leurs projets, mais aussi d'autres types d'achats pédagogiques.

A titre transitoire, certaines écoles ont cependant souhaité bénéficier encore d'une subvention pour leurs projets 2015-2016, plutôt que d'une prise en charge directe des frais par la ville de Creil.

# maintenant !

Une première délibération a été prise en ce sens, lors du conseil municipal du 26 septembre dernier, afin de soutenir 11 projets d'écoles maternelles et élémentaires.

La demande de subvention de la maternelle Rosemonde Gérard a été transmise aux services après le vote cette délibération. Il convient donc de délibérer pour l'octroi de la subvention à cette école.

Pour l'ensemble des sorties programmées par l'école en fin d'année scolaire 2015-2016, l'école maternelle Rosemonde Gérard sollicite une subvention d'un montant de 1 551,00 €.

Le coût total de cette action s'élevant à 2 406,00 €.

Il vous est demandé d'octroyer, à l'école maternelle Rosemonde Gérard, une subvention d'un montant de 1 551,00 €.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu la délibération n°17 en date du 26 septembre 2016,  
Vu l'avis de la Commission « Education, périscolaire et jeunesse » en date du 17 novembre 2016,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39      Pour : 39      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant total de 1 551,00 € au bénéfice des coopérative scolaire de l'école maternelle Rosemonde Gerard. Le versement de ce montant reste conditionné par l'envoi par l'école d'un bilan des projets financés par la ville l'année précédente.

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, compte 6574/213/HA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 DEC. 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...16/12/16

et publication ou notification le ...19/12/16.

affiché le ...14/12/16.....

CREIL, le ...19/12/2016.....

Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques

Jacques VILMONT

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le 14/12/2016



ID : 060-216001743-20161212-DLRG161216021-DE

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'accès à l'information.